

Un effort collectif pour la famille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dès lors, voici que l'allocation familiale sort du cadre de la profession. Et c'est naturel. Comme l'écrivait récemment M. Parmentier, député du Nord, en tête d'une proposition de loi dont il est l'auteur, « la famille est une réalité humaine et sociale, qui doit être définie dans le cadre de la nation. C'est pour cette raison que le problème de l'aide à la famille doit comporter une solution nationale ».

Les Belges l'ont pensé. Désirant donner des allocations à tous les pères de famille, ils ont voulu que l'effort à réaliser pour leur procurer le bénéfice de ces allocations soit demandé à tous les citoyens. Non pas sous la forme d'un impôt, mais en vertu d'une participation à un organisme de mutualité nationale. La mutualité... C'est un beau mot et une belle chose. C'est mot et chose paraissent malheureusement moins appréciés aujourd'hui qu'hier. Il semble qu'il y ait de moins en moins de fervents mutualistes. Et pourtant, quelles belles constructions la mutualité nationale pas à édifier et quelle plus noble formule que la sienne: « Tous pour un, un pour tous » ?

La Belgique a donc eu recours à l'idée mutualiste pour élaborer un système complet et cohérent d'allocations familiales.

Cependant, nos voisins savent allier l'esprit d'entreprise à la prudence. Ils sont novateurs quand il le faut. Ils savent aussi se montrer conservateurs. Dans le domaine professionnel, en faveur des salariés du commerce et de l'industrie, les allocations familiales avaient fait leur preuve. La raison a paru suffisante pour qu'on en maintienne toute l'organisation.

Seulement, à côté, et pour les non salariés, on en a créé une autre. Dorénavant, toutes les personnes, mariées ou non, ayant des enfants ou non, qui exercent ou ont exercé une activité lucrative ou rémunérée, autre que celle de salarié, feront obligatoirement partie d'une vaste société de secours mutuels. Toutes verseront une cotisation. Et le montant des cotisations ainsi versées servira à procurer des allocations aux chefs de famille non salariés.

Tel est le principe. Il est magnifique. C'est celui de la solidarité nationale, autour des bœufs, autour des enfants qui grandissent.

Des pères, des mères élèvent ces enfants, à leurs frais, risques et périls. D'autres citoyens, qui n'ont pas d'enfants, ne font pas les mêmes frais et ne courent pas les mêmes risques. Précieux avantage, dans l'ordre des gros, et, sérieuse économie. Ceux-là passeront à la caisse qui aidera les chefs des foyers peuplés et il leur en coûtera encore infiniment moins cher que s'ils étaient responsables et comptables de l'entretien des enfants.

On ne pénalise personne. On ne s'en prend à personne. On essaie d'égaliser les charges. On fait de la prévoyance sur le plan de la solidarité nationale. Et c'est fort bien ainsi.

Nous ne pouvons pour le moment entrer dans le détail de la loi belge, qui a été longuement étudiée, murée à loisir et qui ne fait qu'entrer en application. Nous y reviendrons, dans l'espoir que la valeur d'exemple de ce texte sera comprise.

Quel beau décret-loi, et combien nécessaire à l'équipement du pays comme à sa défense, pourrait prendre ici M. le Président du Conseil, rien qu'en s'inspirant de la loi belge !

H. D.

Pendant la traversée des montagnes rocheuses, les souverains anglais prennent place derrière les mécaniciens

Steamons (Colombie britannique), 29 mai. — Le roi et la reine ont abandonné le confortable wagon-salon du train royal pour s'installer dans le train de tête, afin d'éprouver les sensations du pilotage. Pendant qu'ils traversaient les Montagnes Rocheuses, ils ont pris place sur deux sièges spécialement installés sur la locomotive, derrière les mécaniciens.

Ils ont été enchantés de leur expérience et se sont intéressés particulièrement à la conduite des trois locomotives qui avaient été accouplées en vue de gravir les fortes pentes des montagnes.

Les ex-souverains d'Albanie ne songent pas à s'installer à Londres

Nice, 29 mai. — Les parents de la reine Géraldine d'Albanie, qui résident à Nice, démentent le bruit selon lequel les anciens souverains s'installeraient prochainement à Londres.

Les quintuplés ont reçu seize cents lettres à l'occasion de leur cinquième anniversaire

Callander, 29 mai. — Les cinq petites Dionne ont célébré lundi leur cinquième anniversaire. Elles ont reçu à cette occasion plus de 1.600 lettres et de nombreux cadeaux de tout le Canada et des Etats-Unis.

La fin de "la politique des ponts"

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La seconde frontière est celle de la navigation sur le Rhin. Comme l'on sait, ce fleuve fut internationalisé jusqu'à la dénonciation de l'acte de navigation de Mannheim et de ses avenants par l'Allemagne hitlérienne, en 1937. Mais la frontière fluviale est restée intacte; elle est formée par le « Thalweg », c'est-à-dire par l'axe du chenal du Rhin vers l'aval, qui sillonne le fleuve en s'approchant tantôt de la rive gauche, tantôt de la rive droite. Cette frontière a une grande importance en cas d'avarie d'une péniche ou d'un chaland. Si l'accident se produit du côté français du chenal, même si l'endroit est situé à 10 mètres de la rive allemande, les autorités françaises doivent procéder aux constatations d'usage et porter, le cas échéant, les conséquences civiles et pénales devant un tribunal français.

La troisième frontière est une ligne de démarcation tout à fait exceptionnelle. Elle a été tracée pour sauvegarder les droits de propriété que la France s'était réservés à l'égard des ponts du Rhin, en vertu du Traité de Paris.

En effet, la France est devenue par le Traité de Versailles — confirmé par un accord spécial signé le 1^{er} juillet 1920 à Baden-Baden — l'unique propriétaire des ponts métalliques, de pierre, de bois, ou de bateaux traversant le Rhin entre Bâle et Lauterbourg.

Une ligne de frontière spéciale est tracée pour les ponts du Rhin, à la face extérieure Est de leurs fondations. Ce privilège français a créé des situations parfois paradoxales. Si, par exemple, une auto de contrebandiers brûle la douane allemande, les agents nazis peuvent la poursuivre et l'arrêter jusqu'au milieu du pont. Mais s'il y a à l'occasion de cette bagarre un accident (tamponnement avec une autre voiture, dégâts causés aux structures du pont), c'est la France qui doit ouvrir l'enquête, punir les responsables, et, finalement, payer les frais.

Et voici que le fameux slogan de guerre: « Le Boche paiera tout », se trouve retourné. C'est l'Etat français qui, en sa qualité de propriétaire du matériel des ponts, doit prendre à sa charge les frais d'entretien, de surveillance et, le cas échéant, de reconstruction et de réfection des ponts.

Or, les ponts de bateaux s'avèrent de plus en plus comme de véritables obstacles à la navigation; leur ouverture et leur fermeture nécessite, jour et nuit, un service spécial, et les soixante-dix accidents et avaries des cinq dernières années ont été uniquement causés par la manipulation antédiluviennne de ces ponts. Les dégâts qui en résultent, pour les pontons et les « corps-morts » des ponts ont dépassé 520.000 francs. Et tout cela a dû être payé par la France.

Il est donc assez naturel que le Gouvernement français envisage des mesures susceptibles de réduire ces charges énormes. Le ministère des travaux publics a décidé de faire soumettre au Gouvernement du Reich les propositions suivantes: 1^o l'exception d'un seul, celui de Huningue, tous les ponts de bateaux entre Bâle au sud et Lauterbourg au nord seront successivement supprimés et remplacés par des bacs.

Il n'y aura donc, d'ici peu, qu'une seule jonction stable entre l'Alsace et le pays de Bade, le pont de route en fer, entre Strasbourg et Kehl, ouvert jour et nuit à la circulation des véhicules et des piétons. Les propositions françaises prévoient en outre l'élargissement des ponts de chemin de fer de Brisach et de Neuenburg afin de les rendre accessibles aux véhicules et aux piétons. Mais ces travaux, comme ceux qui ont pour but de rehausser les ponts de fer et de faciliter la navigation sur le Rhin, ne pourront être entamés tant que durera la tension politique.

Les modifications importantes que va subir le trafic de passage sur le Rhin français, mettront pratiquement fin aux privilèges des ponts, stipulés par le traité de paix, en faveur de la France. Les têtes (corps-morts) des ponts de bateaux situés sur la rive allemande passeront aux mains du Reich qui s'engage, de son côté, à rembourser à la France les frais de premier établissement, soit 213.500 marks (au cours officiel de Berlin 3.100.000 fr.). Mais comme la France doit supporter comme par le passé les frais d'entretien des moyens de communication sur le Rhin, elle se verra obligée d'investir dans l'aménagement des nouvelles traversées la somme de 3.350.000 fr.

Toutefois, l'entretien des bacs assurera à la France une économie d'au moins 500.000 francs par an, par rapport au budget actuel des ponts de bateaux. La suppression de neuf ponts sur dix entre l'Alsace et le pays de Bade caractérisera d'ailleurs la situation économique de cette région du Rhin supérieur.

Le trafic trans-rhénan est devenu si peu important qu'on n'a même plus besoin de ponts. Et pourtant « la politique des ponts » était au temps de Stresemann et de Briand un des points essentiels du programme de rapprochement franco-allemand.

Copyright by Opera Mundt.

M. Cordell Hull critique la politique d'isolement

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Nous devons faire face dans notre pays, a-t-il dit, aux problèmes les plus graves. Certains sont nés de notre situation intérieure, d'autres de nos relations avec les autres pays. Ces deux genres de problèmes sont interdépendants sous beaucoup d'aspects. Leur solution, comme je l'ai indiqué à maintes reprises, demandent le développement le plus complet de notre économie intérieure s'accompagne d'une politique appropriée dans le domaine des relations extérieures.

Il ne peut pas exister d'illusion plus désastreuse que de croire que la politique d'isolement nous rendrait plus forts. Certains pays ne peuvent pas exactement l'opposé qui est vrai.

M. Hull a montré ensuite que les Etats-Unis ne peuvent se suffire à eux-mêmes et que le « totalitarisme » économique entraînerait un embrigadement contraire à la liberté traditionnelle.

Certains, a-t-il poursuivi, se plaçant à un autre point de vue, défendent la politique d'isolement en disant que « si nous nous abstenons d'avoir des relations normales avec les autres pays, nous pourrions nous assurer contre le risque d'être entraînés dans une guerre ».

La possibilité qu'un tel défi nous soit adressé un jour se trouverait renforcée par le fait qu'une politique d'isolement de notre part ne serait pas seulement néfaste à nous-mêmes, mais aussi à d'autres pays. Privés, par notre attitude, de l'avantage de faire du commerce avec nous, ces pays seraient obligés de rajuster leur structure économique. Le ressentiment qui en résulterait n'améliorerait pas notre sécurité nationale.

La politique d'isolement ne diminuerait pas la nécessité de maintenir nos forces de défense. Au contraire, elle rendrait nécessaire un accroissement de nos efforts dans cette voie. Ce n'est pas par la politique d'isolement, mais par l'augmentation de nos efforts pour jouer notre rôle de membre de la communauté des nations que nous pouvons espérer résoudre les problèmes qui se posent à nous à l'intérieur de nos frontières.

L'ordre mondial entraîne l'acceptation et l'application des principes fondamentaux de justice et d'équité dans les relations internationales. Respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, respect des obligations internationales, volonté de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques. Nous pouvons contribuer à l'établissement d'un tel ordre mondial en adhérant fermement à ces principes, en nous associant à tous les efforts pacifiques pour transformer en réalité pratique ces principes, en maintenant notre force et notre courage afin qu'aucune nation ne soit tentée de menacer nos intérêts nationaux ou que ce soit: 2^o Second aspect de notre rôle dans les affaires extérieures: l'établissement de relations économiques internationales saines.

M. Hull a défendu alors la politique des accords commerciaux bilatéraux et il a conclu: « Le but du gouvernement des Etats-Unis peut être plus facilement atteint grâce à un programme double se rapportant à la fois aux problèmes intérieurs et internationaux. La concentration sur un aspect du programme, à l'exclusion de l'autre, quel qu'il soit, ne pourrait amener par elle-même les résultats désirés. L'action sur les deux fronts est essentielle. Nous possédons des moyens d'action sur les deux fronts. Notre devoir est de les employer avec vigueur et détermination, avec un esprit clair et avec la foi dans notre pouvoir d'atteindre nos objectifs ».

Un attentat sur la ligne Lesparre-Lacau

Le coupable est arrêté. Il avoue, en outre, être l'auteur de plusieurs incendies de forêts

Bordeaux, 29 mai. — Un attentat a été commis dimanche matin sur la ligne Lesparre-Lacau au pont de la Grasse de la Bache.

Deux matriers enlevés du pont étaient portés sur la voie. Une autorotrice qui transportait quinze voyageurs a pu éviter un accident grâce au sang-froid du conducteur.

Les gendarmes de Lesparre ont arrêté le coupable, Martin Germain, 27 ans, propriétaire à Nauyas-sur-Mer, qui a avoué après un long interrogatoire et a reconnu, en outre, être l'auteur d'un incendie de forêt et de plusieurs vols.

Les Japonais estiment avoir mis hors de combat 2 millions 300.000 Chinois depuis le début des opérations

Selon un communiqué de l'état major japonais, les pertes chinoises se chiffrent par 936.345 tués, jusqu'au mois d'avril. Au total, deux millions trois cent mille Chinois auraient été mis hors de combat.

L'armée japonaise contrôle 1.562.938 km. carrés, territoire chinois, soit trois fois la superficie de la France.

L'« Atlantic Clipper » à Marignane

Marignane, 29 mai. — L'« Atlantic Clipper », frère du « Yankee Clipper », qui effectua sa première traversée Etats-Unis-France, a améri à 15 h. 17.

La situation internationale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Après ce discours, M. Massigli, ambassadeur de France, a eu à la fin de l'après-midi, une entrevue avec M. Sarad-joglou, ministre des Affaires étrangères. Au terme de cet entretien, le diplomate français a fait cette brève déclaration: « Il n'y a rien à ajouter pour le moment au discours si net du président Inonu ».

EN ALLEMAGNE

Le ministère du Travail engage des milliers d'Italiens, ouvrier agricoles ou travailleurs du bâtiment

Berlin, 29 mai. — Le correspondant du « Figaro » écrit que pour faire face au manque de main-d'œuvre agricole en Allemagne (celle-ci étant employée aux travaux de fortification et dans les usines) un nouvel accord va être signé entre l'Allemagne et l'Italie. Dix mille ouvriers agricoles italiens vont être envoyés en Allemagne dans les mois à venir pour faire les récoltes.

D'autre part, le ministère du Travail allemand vient d'engager des milliers d'ouvriers du bâtiment italiens qui vont être occupés à la construction d'usines. En réalité, ces mesures ne sont qu'un prélude à une action plus considérable encore.

D'après les informations les plus sérieuses, il semble bien que Berlin ait décidé maintenant d'établir cotte que soit la collaboration économique quasi intégrale avec l'Italie. En effet, le réarmement allemand a littéralement épuisé une partie des forces économiques du Reich. Il faut s'efforcer de trouver quelque part, des éléments de remplacement. Ces éléments, le Reich a décidé de les tirer de l'Italie.

EN ITALIE

L'ambassadeur de Grande-Bretagne a été reçu par le Duce pour la première fois

Rome, 29 mai. — Sir Percy Loraine, ambassadeur de Grande-Bretagne, a rendu visite à M. Mussolini, samedi soir, au Palais de Venise. L'entretien, qui a été très cordial, déclare-t-on dans les milieux britanniques de Rome, s'est déroulé en présence du comte Ciano. C'est la première fois depuis son arrivée à Rome, que le nouvel ambassadeur d'Angleterre prend contact avec le Duce.

Ce que l'axe attend des nations qui possèdent des espaces « en superflu »

Rome, 29 mai. — M. Virgino Gayda, à propos de discours qu'a prononcé M. Daladier à l'occasion du « Memorial Day », écrit que la politique franco-britannique d'encerclement conduit à la guerre de façon évidente.

Dans son article du « Giornale d'Italia », il fixe la portée véritable des revendications de l'axe, car elles sont présentées, dit-il, dans la presse démocratique d'une façon qui les travestit.

Selon lui, la politique germano-italienne ne vise pas à l'établissement de l'hégémonie de l'axe, mais à une révision de l'hégémonie que le Traité de Versailles a octroyée à la France et à l'Angleterre.

Le conflit qui oppose les quatre puissances, écrit-il, a pour objet des intérêts qui n'ont pas le même valeur pour chacune d'elles. L'Italie et l'Allemagne ont besoin d'espaces nouveaux et se tournent contre ceux qui ont « en superflu ». Le refus de satisfaire ces besoins ne sera jamais un moyen de collaborer, ni ne pourra être considéré comme compatible avec la justice et la liberté des peuples.

En refusant de collaborer, la France et l'Angleterre semblent décidées à provoquer une guerre qui peut être considérée comme l'explosion de la lutte des classes entre les nations.

Plutôt que de renoncer à quelques milliers de kilomètres carrés de territoires coloniaux, ces nations préfèrent perdre sur mer et sur terre quatre ou cinq millions d'hommes et, par le fait, les forces garantissant leur empire.

A DANTZIG

Le président du Sénat de Dantzig a reçu le haut-commissaire de la S.D.N.

Dantzig, 29 mai. — Le bureau de presse du Sénat annonce que M. Greiser, président du Sénat, a reçu dimanche, le professeur Burckhardt, haut-commissaire de la S.D.N., qui vient de rentrer d'un voyage de vacances en Suisse.

A la suite de cette entrevue, on déclare dans les milieux politiques dantziens que les bruits relatifs à la prétendue mission spéciale de M. Burckhardt, répandus dans la presse à l'occasion du retour du commissaire genevois, sont dépourvus de tout fondement.

EN ESPAGNE

L'embarquement des troupes italiennes a commencé

Madrid, 29 mai. — L'embarquement des volontaires italiens commencé lundi à Cadix, durera jusqu'au 1^{er} juin. Une cérémonie d'adieu a eu lieu à Logrono, sous la présidence de M. Serrano Suner.

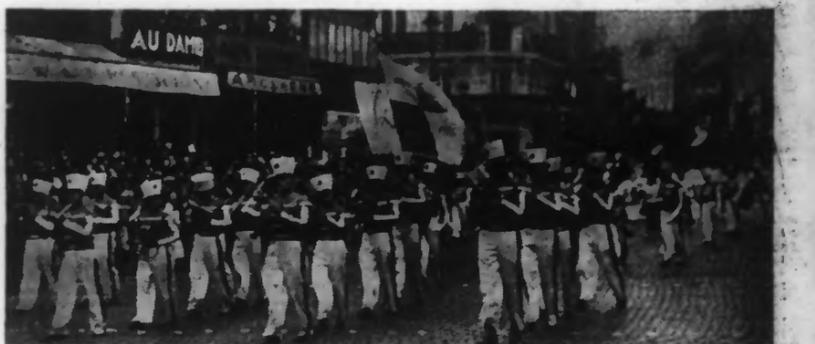
AUX ETATS-UNIS

L'amiral William Leahy insiste sur la puissance de la marine américaine

Washington, 29 mai. — L'amiral William Leahy, chef des opérations navales, a déclaré dimanche soir, au cours d'une allocution radiodiffusée, que la marine actuelle des Etats-Unis était non seulement assez puissante pour repousser l'attaque d'un ennemi quelconque, mais qu'elle le serait assez pour battre une combinaison des forces ennemies.

Le traditionnel carnaval d'été a déroulé ses fastes

suscitant l'enthousiasme d'une foule immense de spectateurs



Un groupe fort remarquable: une « clique militaire française du XVIII^e siècle » (Ph. J. de Bx.)



« Les Amis de la rue de la Latte », à Tourcoing, ont présenté ce char appelé « Vision orientale » (Ph. J. de Bx.)

Les fêtes et manifestations diverses qui se déroulent à Lille depuis deux jours et qui constituent la grande hermine franco-belge ont été couronnées lundi par le traditionnel carnaval d'été qui, favorisé par un temps particulièrement clément, suscita sur son parcours un chaud enthousiasme. Composé de plus de cinquante sociétés belges et françaises, le cortège carnavalesque prit le départ à 14 h. 30, rue Gambetta où avait lieu le rassemblement. Des Sokols polonais de Vieux-Condé exécutèrent leurs belles danses nationales. Et voici les Gille, français et belges, qui recitent toujours sur leur

joyeux de « cosaques », de « peaux-rouges », de « Chinois » sur leurs poussepousse: de Bretons, de « Napoléoniens », de danseurs hollandais, de marins américains, de tziganes polonais, de danseurs écossais, de bandits mexicains, d'Espagnols, de cannibales, de gardes-français du 18^e siècle.

passage de vibrants applaudissements. Les membres de l'Harmonie des mineurs de Wignacourt défilent impeccablement. Leur musique est excellente et de nouveau le public applaudit avec chaleur.

L'EXPOSITION DU PROGRÈS SOCIAL

Les réjouissances populaires de lundi soir, à Lille

A l'occasion du lundi de la Pentecôte, dernier jour des fêtes de Lille, l'Exposition du Progrès social avait mis sur pied un programme de réjouissances populaires qui attirera une grande foule.

Des 21 h., un nombreux public dans lequel on comptait beaucoup de Belges se rendit dans l'enceinte de l'exposition.

Les jeunes gens qui formaient la majorité de ce public se rendirent, sur la place du « Gal village » et au théâtre de plein air où des orchestres leur donnèrent l'occasion de s'adonner au plaisir de la danse.

Des 21 h., un nombreux public dans lequel on comptait beaucoup de Belges se rendit dans l'enceinte de l'exposition.

Les jeunes gens qui formaient la majorité de ce public se rendirent, sur la place du « Gal village » et au théâtre de plein air où des orchestres leur donnèrent l'occasion de s'adonner au plaisir de la danse.

Les concours de solistes

A l'occasion du concours de solistes organisé par la Fédération des sociétés de musique du Nord et du Pas-de-Calais, un banquet fut offert par la ville de Lille réunit dans les salons du palais de la Bière, à 13 h., les organisateurs et les membres du jury de ce concours.

Le banquet était présidé par M. Sichére, chef adjoint du cabinet de M. Caries. Au dessert, présent par la parole, M. Léon Mansaut, président de la Fédération; M. Philippe Kah, M. Preis, conseiller municipal et M. Sichére.

Le concours de solistes avait été divisé en six groupes dont les éliminatoires se déroulèrent en différentes salles de Lille. A l'issue de ces éliminatoires, les lauréats de chacun de ces six groupes affrontèrent sur le podium le jury d'honneur. Celui-ci décerna le premier grand prix de l'Exposition, à M. Legrand, hautbois, de Valenciennes; le deuxième, à M. Philippart, flûte, de Vieux-Condé; le troisième, à M. Dehèze, saxo-baryton.

Le premier prix « Muséus » fut attribué à M. Leblanc, contrebassiste à cordes, de Lille; le deuxième à M^{me} Varlet, soprano, de Lille.

L'inauguration des pavillons des tabacs

Les pavillons du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes édifiés dans la partie de l'exposition consacrée aux attractions, seront inaugurés officiellement mercredi 31 mai, à 15 h. Cette cérémonie est placée sous la présidence de M. Fernand Caries, préfet du Nord.

CARNET

Naissance

M. et M^{me} Louis Carier sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Louis. — Le 19 mai 1939. Tourcoing, 120, rue d'Anvers. Cet avis tient lieu de faire-part. 44d

La réunion extraordinaire annuelle de la Société géologique du Nord

La Société géologique du Nord fera son excursion extraordinaire annuelle le dimanche 11 juin, sous la conduite de M. H. Dion, professeur de géographie à la Faculté des lettres, président de la Société.

Cette excursion sera consacrée à la géographie de la circulation à la partie centrale de la région du Nord.

Le matin. — Rendez-vous avenue Charost-Saint-Venant (près la gare), à 7 h. 45. Départ à 8 h. pour le circuit: Lille, Douai, Beaumont, Oignies, Courrières, Carvin, Roclin, Avelin, Fretin et Lille.

Etude du débouché nord du seuil d'Artois. Le Pas du Boulonnais. — Tronçon de voie romaine de Reims à Tournai. — Marais de Fretin. Retour à Lille à midi, déjeuner en commun au buffet de la gare.

L'après-midi. — Départ à 14 h. pour le trajet: Lille, Linselles, Mont de Werwin, Warneton, Salluy-sur-la-Lys, Fleurbaix, Ennetières, Caffin, Fretin et Lille.

Etude des niveaux d'érosion au nord de Lille et de leurs relations avec l'occupation du sol. Le Lys viciniale (ancien passage). Le Lys en amont de la section escarpée: le pays de Lailieu. Vue générale de la plaine de la Lys au sud d'Armentières. Retour à Lille vers 18 h.

Les inscriptions pour le trajet et le déjeuner seront reçues au secrétariat, 23, rue Doornik, Lille, jusqu'au 4 juin.

La jeunesse de l'empire français visitera cet été le Sénégal, le Maroc et l'Algérie

La jeunesse de l'Empire français, peut fêter sa première année d'existence, à défaut d'organiser, pour les prochaines vacances, une belle croisière qui permette de visiter, en septembre, notre splendide colonie du Sénégal. Elle pourra, au retour, de nombreuses et longues croisières au Maroc et en Algérie. La croisière quittera Marseille le 7 septembre, séjournera cinq jours à Dakar, avec de nombreuses escales en route, et sera de retour en France pour le 25 septembre.

Les jeunes qui désirent participer à ce programme détaillé aux permanences que la section de Roubaix tient, les jeudis et samedis, de 18 h. 15 à 19 h., au siège, 200, rue du Centre, 21, Grand'Place.

Fédération nationale des combattants volontaires

(Section du Nord)

La transmission des décrets-limites pour la nomination des demandeurs a été faite le 30 juin 1939. Nous ne croyons pas que cette date puisse être prorogée.

Ne seront pas forcés les candidats, qui auront posté leurs dossiers avant le 1^{er} juillet 1939. Nous croyons pouvoir émettre que toutes les demandes transmittées en 1938 recouvrent satisfaction avant le 1^{er} juillet prochain.

Une permanence est établie au siège, Café Français, Grand'Place, à Lille, tous les lundis, de 18 h. 30 à 19 h. 30.